

# Problème de voisinage, agressivité des voisins envers les chiens

## Par zazzie, le 11/02/2016 à 11:19

bonjour,

depuis l'application de la loi anti déjections canines je me fais régulièrement insultée alors que mes chiens sont correctement dressés pour faire leurs besoins dans le caniveau et dans le respect de la loi.

Ce matin un voisin qui se sent fort du décret considérant les propriétaires de chiens comme des malfaiteurs, s'est permis de m'insulter malgré le rappel de la loi en ce qui concerne l'autorisation des caniveaux.

Je suis contrainte de porter plainte contre ce voisin puisqu'il a proféré des menaces de mort à mon encontre.

Que puis je faire ? je suis consciente de la gêne occasionnée par ce problème mais d'un autre côté je m'aperçois que les gens considèrent la rue comme une extension de leur domicile, voir considèrent la rue comme leur propriété privée.

Les lois votées souvent portent préjudice à la bonne harmonie de la vie sociale.

#### Par zazzie, le 11/02/2016 à 11:22

je souhaite ajouter que les gens ne connaissent pas bien la loi et pensent avoir le droit d'exiger un ramassage sans distinction, trottoir comme caniveaux, au prix d'insultes et d'agressivité

## Par jodelariege, le 11/02/2016 à 13:18

bonjour il serait bien d'avoir toujours sur vous des petits sacs plastique pour rammasser les déjections de vos chiens meme dans les canivaux ,plus d'histoire avec les voisins... pour ma part je fais meme cela dans mon jardin quand un chien d'un membre de ma famille vient me rendre visite....la vue d'un "kk" de chien dans un canivau ce n'est pas terrible non?

# Par Lag0, le 11/02/2016 à 13:30

[citation]depuis l'application de la loi anti déjections canines[/citation]

[citation]Les lois votées souvent portent préjudice à la bonne harmonie de la vie sociale.[/citation]

[citation]je souhaite ajouter que les gens ne connaissent pas bien la loi [/citation] Bonjour,

SVP, pourriez-vous citer cette nouvelle loi dont vous parlez ? Merci...

## Par **jodelariege**, le **11/02/2016** à **13:42**

bonjour '(je réponds à zazzie) il existe une loi qui oblige à rammaser sur la voie publique les déjections sous peine de contravention de 2° classe (code pénal R 632-1) de plus certaines municipalités établissent des arrétés demandant expréssement d'enlever les déjections y compris dans les canivaux (mairie de Paris...) pour ma part je pense que la bonne harmonie sociale commence par ne pas importuner les voisins par la vue et l'odeur de déjections de chiens, meme dans le caniveau c'est dég....sse.

vous imposez quelque chose de désagréable aux voisins c'est donc vous qui n'entretenez pas une bonne harmonie de la vie sociale

#### Par Lag0, le 11/02/2016 à 13:47

[citation] il existe une loi qui oblige à ramasser sur la voie publique les déjections sous peine de contravention de 2° classe (code pénal R 632-1)[/citation]

Certes, mais cela n'a rien de nouveau.

Zazzie semblait parler d'une nouvelle loi, comme je n'en connais pas j'étais curieux de la connaitre.

## Par jodelariege, le 11/02/2016 à 14:04

oui mais je pense que zazzie ne connait déja pas cette loi (R632-1)et n'en aura pas d'autre à nous proposer...mais je comprends votre demande.....